L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUFOUR & LIMET, Editeurs-Propriétaires,
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne:
1 an, $16; 6 mois, $8; 3 mois, $4; le numéro 10 cts.
Edition Hebdomadaire:
(Paraissant le Samedi)
1 an, $5; 6 mois, $3 50; 3 mois, $1 25.

TARIF D'ANNONCES.

Pour un carré (10 lignes) d'agathe solide: Première insertion, $1 50; pour chaque insertion subséquente, 75 cts.

Les annonces insérées à la première page, celle à titre, paient $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces insérées par intervalles paient également $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la première page, paient $20 le carré.

Escompte libéral au commerce, dans ces les cas.

Réclames, 20 cts la ligne.

ANNONCES AU MOIS.
Edition Quotidienne:

Carrés.	1 mois net.	2 mois net.	3 mois net.	6 mois net.	Un an net.
Un	$12	$22	$30	$40	$75
Deux	22	30	50	80	120
Trois	30	32	70	110	175
Quatre	38	67	90	140	225
Cinq	46	86	105	175	275
Six	54	95	120	200	325
Sept	60	105	135	220	365
Huit	66	115	150	260	420
Neuf	70	125	165	280	450
Dix	75	135	180	320	500
Onze	80	145	195	350	540
Douze	85	155	210	380	580
Treize	90	165	220	410	620
Quatorze	95	175	230	430	660
Quinze	100	185	240	450	700
Trente	175	330	450	750	1200

Edition Hebdomadaire:

Carrés.	1 mois	2 mois.	3 mois.	6 mois.	1 an.
Un	$5 net.	$9 net.	$12 net.	$20 net.	$30 net.
Deux	9	16	20	32	50
Trois	12	22	28	44	70
Quatre	15	27	35	56	90
Cinq	19	32	42	68	110
Dix	30	55	75	130	200
Quinze	40	75	100	180	280
Trente	70	130	180	300	480

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. SANCAN, à Thibodeaux, pour les paroisses Lafourche et Terrebonne.
M. JUST COMÈS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
O. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIGAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. O. A. PEIRCE, Maître-de-poste à Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Frankita, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETÉTIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BÉREAU, à la Passe-Christian.
PHIL. SAUER, Ouest-Bâton-Rouge.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
J. A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).
J. R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonesville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste Marie.
EDGAR DELÉRY, Baie St-Louis (Mississippi)

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $16 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Enregistrez-Vous.

Quatre années de guerre, trois années de domination militaire, quatre années d'un régime radical cent fois pire que la loi martiale, constituent une période de onze années qui comptent comme un rude temps d'épreuve dans l'existence d'une génération. Le temps de cette épreuve est-il passé et de meilleurs jours vont-ils succéder aux jours de deuil et d'asservissement que nous venons de traverser? Telle est la question qui se pose naturellement à l'esprit en prévision de l'élection de novembre. Et il dépend uniquement de la volonté des électeurs de la résoudre dans un sens ou dans l'autre. Le sort du peuple de la Louisiane est dans ses mains.

Nous avons démontré par des chiffres incontestables, tirés des élections précédentes, que les républicains sont moins nombreux que les conservateurs. Malgré les fraudes innombrables commises en 1870, les républicains ont à peine pu donner 68,000 voix à leurs candidats, tandis que les démocrates avaient donné, en 1868, 81,000 voix à Seymour et à Blair.

Il y a lieu d'espérer que toutes les tentatives de fraudes, dans l'élection de novembre 1872, pourront être contrecarrées. La victoire n'appartiendra donc qu'au nombre.

Les noirs, nous le savons, sont admirablement organisés par le parti de Grant, et il sera difficile d'en détacher un nombre plus qu'insignifiant de la ligue radicale dans laquelle ils sont enrôlés. Mais, en admettant qu'ils votent tous pour Grant et pour les candidats d'Etat radicaux, nous sommes fermement convaincus que l'Etat peut, néanmoins, être emporté pour Greeley et Brown et pour la liste de la fusion.

Mais il faut pour cela que les conservateurs s'organisent aussi bien que leurs adversaires et qu'ils se mettent tous en mesure de pouvoir voter. Voilà pourquoi nous leur disons "Enregistrez-vous". Nous savons qu'un grand nombre d'entr'eux ne se sont pas fait enregistrer en 1870, en ville ou dans les campagnes. Ils pensaient alors, qu'il était inutile pour eux de se déranger parce qu'ils considéraient la partie comme perdue d'avance. Ce raisonnement qui est toujours mauvais, n'a plus sa raison d'être aujourd'hui.

Avec la fusion les chances sont de notre côté si nous mettons toutes nos forces en ligne dans la lutte électorale. L'indifférence ou la négligence à remplir les devoirs civiques dans les circonstances actuelles, serait très coupable; car ne pas voter serait voter pour l'ennemi. Si, dans l'élection de la Caroline du Nord, il y a eu 2,000 conservateurs qui ont négligé de voter, ces citoyens peuvent se regarder comme responsables de l'élection du candidat radical.

Il est du devoir des citoyens, non seulement de se faire enregistrer et de faire enregistrer leurs amis, mais encore de faire rayer des listes tous les noms qui, à leur connaissance, ne représentent pas des électeurs *bonâ fide* de leur ward ou de leur paroisse. Il faut que le parti rivalise par son organisation, son activité et son zèle avec le parti radical s'il veut l'emporter sur celui-ci.

Nous suggérons aux présidents de clubs d'exiger à un jour donné, la présentation des certificats d'enregistrement de tous les membres et de recommander à chacun de ceux-ci d'exercer leur influence pour faire enregistrer leurs amis. Le mot d'ordre doit être partout "enregistrez-vous".

La dernière Loi d'Election du Congrès.

Cette loi, passée à la dernière session du Congrès, a fait plus de bruit qu'elle n'aurait peut-être dû en faire, car loin d'être une première loi sur cette matière, ou une loi originale, elle n'est qu'un amendement à une loi du 28 février 1871, laquelle loi n'était elle-même qu'un amendement à la loi du 31 mai 1870. Le texte de toutes ces lois est fort étendu et se divise en nombre de sections. C'est tout un code spécial et, si nous le reproduisions en entier, peu de gens aurait le courage de le lire, et notre peine serait perdue. Il nous suffira de dire à cet égard que les élections congressionnelles ou fédérales étaient déjà protégées d'une manière assez notable avant l'amendement que M. Kellogg a fait passer avec beaucoup de difficulté dans les deux Chambres du Congrès immédiatement avant leur ajournement final. Le Congrès y a résisté tout d'abord parce qu'il a vu que l'amendement n'avait qu'un but, celui de favoriser la réélection de Grant dans l'Etat de la Louisiane, car la Louisiane est le seul Etat peut-être où les intrigues d'un gouverneur ouvertement opposé à Grant, pouvaient faire échouer cette réélection.

Pour ne pas surcharger cet article de détails tout procéduriers qui auraient bientôt épuisé la patience de nos lecteurs, nous nous bornerons à noter les différences qui existent maintenant entre la loi amendée dernièrement et la loi de 1871. On verra que si elle est plus complète aujourd'hui dans sa forme, elle ne manquait pas d'une certaine rigueur auparavant, et que même dans son ancienne teneur, elle du moins où elle était applicable, elle n'eut pu être éludée facilement par le gouverneur Warmoth ou toute autre autorité d'Etat.

Toute la force de l'amendement Kellogg consiste dans la généralisation de la surveillance concernant les opérations de l'enregistrement et de l'élection. L'ancienne loi portait que si dans les villes ou bourgs ayant 20,000 habitants, deux citoyens seulement, faisaient connaître par écrit à la cour de circuit des Etats-Unis du ressort de la dite ville ou du dit bourg, leur désir de faire garder et surveiller les opérations de l'enregistrement et de l'élection, il serait du devoir du juge de la dite cour de circuit, dix jours au moins avant l'enregistrement ou dix jours au moins avant l'élection, s'il ne s'agissait pas d'enregistrement, d'ouvrir sa cour dans l'endroit le plus convenable du dit circuit et de nommer deux citoyens, résidents de la dite ville ou du dit bourg, représentant différents partis politiques, sachant parler et écrire l'anglais, les quels citoyens seraient connus et désignés comme contrôleurs ou inspecteurs d'élection.

On voit par cet extrait dégagé de tout jargon légal, que dans la loi antérieure il était question seulement de villes ou de bourgs ayant au moins une population de 20,000. Ainsi la surveillance ne serait exercée que dans ces villes, et là où ces villes ou bourgs n'existent pas comme en Floride, il n'y aurait pas eu de surveillance du tout.

En Louisiane, il n'y aurait eu de surveillance que dans la paroisse d'Orléans, paroisse tout entière occupée par la ville. En supposant qu'il y ait 35,000 électeurs à la Nouvelle-Orléans et 100,000 dans les autres paroisses de l'Etat, la surveillance ne se fut exercée que sur un quart de la classe électorale. Il est évident que cela eut été insuffisant et que les fraudes eussent pu se commettre sur une échelle assez vaste pour annihiler, deux ou trois fois pour une, le vote de la ville. La précaution était donc illusoire et c'est à cela que le Congrès a remédié en décrétant que lorsque dans un comté ou une paroisse, ou dans un district congressionnel, 10 citoyens connus feront savoir au juge de la Cour de circuit des Etats-Unis, avant tout enregistrement de votants pour une élection de représentants au Congrès, ou avant toute élection pour le Congrès, leur désir de faire garder et surveiller les opérations de l'enregistrement ou de l'élection, il sera du devoir du dit juge de la Cour de circuit, d'ouvrir sa Cour dans l'endroit le plus convenable du district 10 jours au moins avant le dit enregistrement ou la dite élection, et de nommer un commissionner, sous le sceau de la dite Cour, pour le district d'élection dont il s'agit ou le precinct de vote, deux citoyens, demeurant dans le dit district d'élection ou le precinct de vote du dit comté ou de la dite paroisse, qui représenteront différents partis politiques, qui pourront parler et écrire l'anglais et qui seront connus et désignés comme contrôleurs ou inspecteurs d'élection.

Par cette nouvelle disposition, la surveillance sera générale, complète; pas un précinct, pas un poll ne pourra y échapper, et tous les Etats, quelle que soit leur population, pourront en profiter. Il est vrai qu'il faudra que la demande de contrôle ou de surveillance soit faite par 10 citoyens connus au lieu de deux; mais on sait que ce changement à la loi du 28 février 1871, n'a été introduit que pour donner satisfaction à certains membres du Congrès qui étaient opposés à l'amendement Kellogg. Le changement, du reste, est fort innocent, car il se trouvera partout non pas 10 citoyens, mais des centaines de citoyens qui signeront avec empressement la demande de surveillance au juge. Il ne sera donc pas plus difficile d'avoir 10 postulants que deux.

L'ancienne loi ne requérait aucune condition de la part des deux contrôleurs ou inspecteurs nommés par le juge. Par l'amendement, il faudra que ces deux fonctionnaires soient résidents du dit district d'élection, precinct ou poll et qu'ils soient dûment électeurs au moment de leur nomination. Il en sera ainsi pour les députés-marshals qui devront, au moment de leur nomination, être dûment électeurs dans le comté, la paroisse, le district ou le precinct où ils devront exercer leurs fonctions. Ce sont-là des garanties morales qui n'étaient pas requises dans l'acte non amendé.

L'amendement porte en outre que le commissaire, dont il est question dans l'ancienne loi, sera nommé aussitôt que possible après l'adoption de cet acte, si toutefois il n'a pas déjà été nommé. Tout juge de Cour de Circuit des Etats-Unis sera requis de désigner un ou plusieurs juges des Cours de Districts dans son circuit, qui seront chargés de remplir les fonctions prescrites par cet acte et par l'acte dont il est un amendement.

A part les différences que nous venons de signaler et qui ont leur prix, l'amendement se tait sur le reste de la loi de 1871, dont les sévérités ne sont pas à dédaigner. Ce Commissaire sera le surveillant en chef choisi parmi les officiers des Cours de Circuit; sa mission sera de préparer et de fournir tous les livres, blancs et instructions nécessaires pour les deux inspecteurs ou contrôleurs du comté, précinct ou poll dans son district. Il recevra toutes les demandes pour remplir ces places et les présentera au juge avec telles informations qu'il jugera à propos de lui donner. Il recevra, conservera et enregistrera tous serments d'office des dits contrôleurs ou inspecteurs d'élection, et de tous députés-marshals spéciaux nommés en vertu de cet acte; il recevra tous certificats, retours, rapports et registres de tout genre requis par le même acte.

En ce qui concerne l'enregistrement des votants, les deux contrôleurs ou inspecteurs rempliront les devoirs suivants: Ils assisteront à toutes les opérations de l'enregistrement dans tous les lieux indiqués, et ils contesteront, s'ils le jugent à propos, les droits des postulants à l'inscription; ils tiendront registre des contestations et en enverront la liste au marshal qui la transmettra au commissaire ou surveillant en chef.

Les deux inspecteurs d'élection sont particulièrement chargés de revoir et reconnaître dans leur comté, précinct ou poll *chaque bulletin de vote, quelque soit l'endossement qu'il puisse porter ou quelle que soit la boîte où il aura été trouvé.*

Cette disposition était nécessaire pour les cas où des élections locales et d'Etat auraient lieu en même temps que les élections congressionnelles, ce qui arrivera pour la Louisiane en vertu d'une résolution passée par le Congrès, sur les recommandations et instances de M. Kellogg.

Les deux inspecteurs surveilleront les élections comme ils auront surveillé l'enregistrement en tenant compte des contestations, s'il y en a; ils se tiendront là où seront les boîtes à l'ouverture des polls et y resteront jusqu'à ce que tous les bulletins soient comptés, l'opération achevée, les certificats ou retours délivrés, soit que ces certificats ou retours soient requis en vertu des lois des Etats-Unis, soit qu'ils soient requis en vertu des lois territoriales, municipales ou d'Etat.

Ils devront en outre dans les bureaux d'enregistrement ou dans les collèges électoraux, se tenir là où ils se croiront le plus avantageusement placés pour contrôler, surveiller et suivre les opérations.

Voici maintenant les règles que devra observer le marshal des Etats-Unis dans l'accomplissement de ses devoirs: sur la demande écrite d'au moins deux citoyens domiciliés dans la ville ou le bourg, il devra nommer des députés marshals spéciaux pour aider et assister les inspecteurs d'élection dans la vérification des listes dressées en vertu de cet acte; ces députés devront assister aux opérations de l'enregistrement des votants et aux opérations électorales dans chaque district ou precinct;

Et le marshal et ses députés généraux et députés spéciaux, auront le pouvoir et les députés spéciaux auront le devoir, de maintenir la paix, d'appuyer et de protéger les inspecteurs d'élection, de maintenir l'ordre dans les bureaux d'enregistrement et aux polls, d'empêcher les enregistrements et les votes frauduleux ou la conduite frauduleuse d'un officier d'élection, et immédiatement soit au bureau d'enregistrement soit aux polls ou ailleurs, avant ou après ou pendant l'enregistrement ou le vote, d'arrêter et de mettre sous garde, avec ou sans forme de procès, toute personne qui commettra ou tentera de commettre, un des actes ou une des offenses, prohibés par cet acte ou l'acte amendé par celui-ci,

mettra une offense quelconque contre les lois des Etats-Unis, pourvu, pendant, que ces actes ou offenses aient été commis en présence du marshal, d'un de ses députés généraux ou spéciaux, ou des inspecteurs d'élection et ces derniers en l'absence des députés marshals auront les mêmes devoirs et les mêmes pouvoirs qu'eux.

Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour montrer que la loi du 28 février 1871 était déjà passablement rigoureuse et qu'on ne trouve guère de nouveau et de vraiment important dans l'amendement Kellogg que la généralisation de la mesure de protection et l'application de cette mesure aux comtés, aux precincts, aux polls et non aux villes et aux bourgs seulement ayant une population de 20,000 au moins. Mais cette différence est capitale et assure ou devrait assurer, ce nous semble, l'indépendance et la pureté du vote dans tous les Etats en matière au moins d'élections congressionnelles.

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

Le Dr. GEO. F. MALONEY, ... No 166 ... rue du Canal ... [illegible]

MÉDICAMENTS.

Cure radicale des hernies.

DR. A. FOLLEAU (de la Faculté de Paris) informe le public qu'il vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, à qu'il traitera radicalement les hernies et toutes espèces de difformités du corps.

Le Docteur est l'inventeur breveté en France, en Angleterre, en Amérique, du compresseur qu'il emploie dans son traitement. Il engage les personnes qui sont affectées de hernie et qui n'ont pu obtenir de soulagement de venir le visiter à son office et résidence.

66, rue Royale, entre Bienville et Conti. Consultation de 11 à 3 heures.

BANDAGES HERNIAIRES.

DES charlatans ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. J. H. SPILLMAN à inventé et fait patenter des bandages herniaires et des bandages qui préviennent la descente de la matrice; il n'y a rien de comparable ici ou en Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion; aussi les malades ne devraient-ils pas hésiter à se procurer ces instruments dont la supériorité est aujourd'hui reconnue. C'est le fruit de trente-cinq années d'études et d'expériences et d'observations.

M. SPILLMAN croit pouvoir solliciter le patronage du public.

J. H. SPILLMAN, Inventeur et Fabricant,
Au No 93 de la rue Baronne.
se charge de la pose des bandages. 24déc—1a

Hôtels, Restaurants, &c.

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans une forêt de pins, à ... milles ... de Mobile et à 24 heures de la Nouvelle-Orléans, d'où l'on y arrive facilement. La salubrité de l'endroit est incomparable.

Les plus habiles chimistes du pays ont analysé les eaux qu'ils ont déclarées les MEILLEURES DU MONDE. Des centaines de guérisons attestent le fait. Il n'y a rien de meilleur dans le monde pour les maladies chroniques de l'estomac, des entrailles, des reins, du foie, de la rate, de la syphilis, des rhumatismes et des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

L'hôtel est vaste, et, avec les cottages qui sont bien conduits et agréables, peut recevoir trois cents personnes.

Les malades y trouveront tous les soins qu'exige leur état. Les personnes qui cherchent le plaisir y trouveront UNE SALLE DE BAL, UN BEAU CORPS DE MUSICIENS, UNE ARÈNE DE PATINAGE, UNE SALLE DE BILLARD ET UNE SALLE DE JEU DE QUILLES.

Les maisons à bains sont imperméables à l'air et conviennent pour l'hiver aussi bien que pour l'été. La buvette est pourvue des liqueurs et des vins les plus fins. Des bateaux partent de Mobile tous les jours ... et arrivent à Bladon le lendemain matin.

Pension, par semaine, $14; enfants et domestiques de couleur, moitié prix; domestiques blancs, $10. L'hôtel restera ouvert toute l'année, les eaux étant aussi efficaces en hiver qu'en été. MM. ISAACSON, SEIXAS & CO., Grocers, aux Nos ... de la rue de la Commune, sont chargés de la vente des eaux de Bladon en barils, et donneront aux personnes qui le désireraient des renseignements dont elles auraient besoin.

J. CONNER & CO., Propriétaires.
14 juin—3m

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
25 déc—1a

Fonderies Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Snecker.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le consigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 14, rue Union.
12 oct—1an

FONDERIE DE LEEDS.
ETABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Moulins, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre; des Machines à desécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes les sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et cette espèce de Machines pour le Sud.
LEEDS & CO.

FONDERIE SHAKESPEARE,
RUE GIROD,
Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.
JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poêles de ...
6janv—1an

Fonderie et Fabrique de Bouilloires
D'ARMSTRONG,
Au coin des rues Erato et Peters,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG..........Directeur,
—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer, Barres de grates et tout autre objet de ... Janv—1 an.

Feutre d'Irlande à Toits,
NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES
...
D. B. D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le toit de suite. L'application en est facile et il ne passe beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. ... [illegible]

7 juillet—1an J. ... Agent, No ... de la rue Union.

JULIUS LOEFFLER,
43......RUE ROYALE......43

POSEUR et Marchand d'Installation de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de réparer et refaire les installations et les installations de toute espèce.

Bureaux de la Succursale en Louisiane
DE LA COMPAGNIE
MOUND CITY
D'Assurance Mutuelle de la Vie,
à St-LOUIS, MISSOURI.
...
SUCCURSALE DE LA LOUISIANE.
Agence, No 28 de la rue Carondelet, Orléans.
OFFICIERS:
R. H. HATCH, Président.
R. T. MERRICK, Vice-Président.
R. ... Agent d'Etat
MÉDECINS SURVEILLANT
M. FOLWELL, M. D. J. R. RITCHIE, M. D.
DIRECTEURS:
R. T. Merrick, C. H. Mouton,
James Jackson, Robert Mure,
J. A. Wills, Thos. Fitzwilliam
F. A. Hatch, Octave Voorhies.
R. R. ...

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la vie

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Total des primes pour l'année finissant le 28 février 1872 ... [illegible]

Actions de banques et autres ... [illegible figures]

Ce qui précède est une copie juste, véritable et correcte des livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans: attesté sous serment et signé devant moi, ce 20 mars 1872.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip en circulation seront payés aux porteurs ou leurs représentants légaux, à partir de LUNDI, 13 mai 1872.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
Conseil d'Administrateurs élus le 19 février 1872:
Chas. Briggs, Chas. Lafitte, Ant. Carrière, John S. Walton, Geo. A. Fosdick, Rudolph Sieg, B. Bruglér, H. F. Givens, F. Andrews, W. C. Black, A. Frotscher, Thos. H. Hunt, Geo. W. Dunbar, Chs. Renoult, R. F. Stockmeyer, D. Jamison, Geo. W. Hynson, R. S. Howard, A. Montgomery, Félix Larue, Henry J. Voss, Aug. Bohn, R. Mérgenier, G. D. Fisher, Chas. Wurzbach, Edward Toby, A. Lecourt, Wash. Morton, Frank Williams, R. Graesinger, Thomas Byrne, William Koez, Geo. Foster.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans,
Au coin des rues Canal et Camp.
DOUZIÈME ETAT ANNUEL, 1871

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:
PRIMES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1871:
... [illegible figures]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT: ... [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier A. D. 1872.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

A une réunion des Directeurs, le 11 janvier 1872, il a été résolu de déclarer le dividende suivant ... [illegible]

—DIRECTEURS—
Geo. Urquhart, M. Payne, C. T. Dugazon, Placide Forstall, G. W. Babcock, Aug. Reichard, T. Hardy Blanchard, W. ..., A. Schreiber, F. E. ..., Chas Lafitte, Tuyés.

Bureaux de la Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans
NO. 61 DE LA RUE DU CAMP,
NOUVELLE-ORLÉANS, 24 JANVIER 1872.
SEIZIÈME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871 ... [illegible figures]

ASSURANCES.
BUREAUX
—DE LA—
Société d'Assistance, de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie en Louisiane.
AU No 209 DE LA RUE CARONDELET.
QUATORZIÈME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, 31 Juillet 1872.
... [illegible figures]
I. N. MARKS, Président.
L. A. FOURNIER, Trésorier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nlle-Orléans,
No 104 RUE DU CANAL.
DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1872, y compris les primes non expirées l'année précédente:
... [illegible figures]
L'actif de la Compagnie est comme suit: ... [illegible]
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
— Directeurs —
P. Maspero, David McCoard, E. F. Baïl, ... M. Puig, F. S. Wilts, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas Lafitte.

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.
(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)
Nlle-Orléans, 15 mai 1872.
CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1872:
... [illegible figures]
L'état ci-dessus est un extrait exact et fidèle des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. HOGDEN, secrétaire.
Certifié sous serment et signé pardevant moi, ce 13 mai 1872.
W. V. EVANS, Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix, de la Paroisse d'Orléans.
Le Conseil des Directeurs a décidé qu'il serait payé un intérêt de SIX POUR CENT, comptant ... [illegible]
THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
DIRECTEURS:
Sam'l H. Kennedy, John Phelps, C. T. Buddecke, F. H. Foley, A. G. Ober, A. Thomson, R. H. Summers, R. Newman, P. N. Stéving, Victor Meyer, Joseph Bowling, J. J. Gassard, S. B. Newman.

Aux Contribuables.
JOHN T. DUFOUR,
60......PASSAGE DE LA BOURSE......
Entre Bienville et Douane.
Se charge du règlement des Taxes de la Ville et de l'Etat ... [illegible]

To Rent. ... [illegible]
For Rent. THE TWO-STORY HOUSE No. ... [illegible]
For Sale. ... [illegible]
Tennessee Sugar Kettles. ... E. F. LA VILLEBEUVRE ...

THE NEW ORLEANS BEE,
DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
OFFICE—No. 73, CHARTRES STREET.
—TERMS—
Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $16; half-yearly, $8; quarterly, $4.
Price of the Paper—Single copies, Ten cents.
Weekly—Per annum, $5; half-yearly, $3 00; quarterly, $1 25.

STEAMSHIPS.
For New York.
SAILING EVERY SATURDAY
Merchants' Steamship Line.
Comprising the first-class Steamships
GENERAL SHERMAN......Capt. THOS. HALSEY
GEN. MEADE......Capt. A. W. ...
UNITED STATES......Capt. M. B. COWELL
MISSISSIPPI......Capt. W. P. ...
WESTERN METROPOLIS..Capt H. S. QUICK
EMILY B. SOUDER....Capt. B. F. BURDICK
Sailing from New York and New Orleans
The steamship EMILY B. SOUDER, B. F. Burdick, Commander, will leave her wharf, opposite Jackson street, on Saturday, Sept. 14th, at 8 A. M.
CABIN PASSAGE......$60 00
STEERAGE PASSAGE......25 00
Through Bills of Lading signed to Liverpool, Havre, Hamburg and Bremen.
For Freight or Passage apply to
JOHN E. LUDWIGSEN, Agent, No. 120 Common street.
The steamship WESTERN METROPOLIS will follow on SATURDAY, Sept. 21th at ...

For New York Direct.
Cromwell Line.
This line is composed of the following steamers: GEO. WASHINGTON, CORTES, GEO CROMWELL, ST. LOUIS.
The steamship ST. LOUIS, ..., commander, will leave her wharf, foot of Toulouse street, Saturday, Sept. 14th, at 8 P. M.
Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON, 81 Carondelet street.

RAILROADS.
The New Orleans, Mobile and Texas Railroad,
WITH CONNECTING LINES, WHICH CONSTITUTE the "Blue Mountain Route," now forms the GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL and offers to travelers the most direct, shortest, quickest and BEST ROUTE TO ALL POINTS IN THE SOUTHERN, NORTHERN AND EASTERN STATES ... ALL RAIL and NO OMNIBUS or STEAMBOAT TRANSFERS.
PULLMAN'S PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO LYNCHBURG, Virginia, and THROUGH TO ST. LOUIS ... [illegible]
W. R. BAYLEY, General Superintendent.
CHAS. L. FITCH, General Passenger Agent.

CHANGE OF TIME.
ON and after JUNE 2, 1872, trains of the Great Jackson Route,
(New Orleans, Jackson and Great Northern, Mississippi Central, and Mississippi and Tennessee Railroads.)
Will Depart and Arrive as follows: ... [illegible]
These Trains MAKE QUICKEST TIME from New Orleans to NEW YORK, CHICAGO, ST. LOUIS, LOUISVILLE, and all intermediate Cities, Villages and Stations.
PULLMAN'S PALACE DAY and SLEEPING CARS from New Orleans to Memphis, Humboldt and Louisville, without change.
E. D. JONES, Ticket Ag't, Galveston. A. D. SHELDON, Ticket Ag't N. O.
C. P. ATMORE, G. P. A. S. E. CAREY, G. T. A. E. D. FROST, Gen'l Sup't.

PLEASURE EXCURSIONS
TO AND FROM
CARROLLTON.
EVERY SUNDAY, the splendid low pressure steamer FRANCES, late of Morgan's Lake ... Line, will run TO AND FROM CARROLLTON, for the accommodation of persons desirous of taking a cool and DELIGHTFUL TRIP ON THE RIVER, at the low fare of 25 CENTS EACH WAY. ... [illegible]
W. R. BAYLEY, Gen'l Superintendent.

New Orleans, Mobile and Texas Railroad.
LOUISIANA DIVISION.
New Orleans to Donaldsonville, 62 Miles. ... [illegible]
EXCURSION TRIPS ON THE RIVER EVERY SUNDAY ON STEAMER FRANCES. ... [illegible]
W. R. BAYLEY, General Superintendent.
CHARLES L. FITCH, General Passenger and Ticket Agent.

Pontchartrain Railway.
ON and after April 18th, the City terminus of this road will be established at "Old Depot," ... [illegible]
THEO. J. DIMITRY, Gen'l Superintendent.

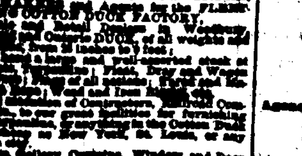

CASSIDY & MILLER,
... St. Charles Street, New Orleans,
SAIL MAKERS and Agents for the ... COTTON DUCK FACTORY ... [illegible]

LEEDS'S FOUNDRY, ... [illegible]

Amateurs' Central Depot,
36......ST. CHARLES STREET......
F. CHARLEVILLE.
SPORTSMEN'S HEADQUARTERS
Sign of Red Gun.
FISHING TACKLE.
New and fresh. The undersigned having made ample arrangements with the best houses of Europe and the North for supplies of Fishing Tackle, ... [illegible]
F. CHARLEVILLE, 36 St. Charles street.

MONEY CANNOT BUY IT!
FOR SIGHT IS PRICELESS!!

IF YOU VALUE YOUR EYESIGHT
USE THESE
PERFECT LENSES,
Ground from Minute Crystal Pebbles, Melted together, and derive their name "Diamond" on account of their HARDNESS and BRILLIANCY. They will last many years without change, and are warranted superior to all others in use.
MANUFACTURED BY
J. E. SPENCER & CO., OPTICIANS,
NEW YORK.
Caution.—None genuine unless stamped with our trade (diamond) mark.
For sale by responsible agents throughout the Union.
ED. LILIENTHAL, Jeweler and Optician, ... Canal Street, is sole Agent for New Orleans, La., from whom they can only be obtained. No peddler employed.

JULIUS LOEFFLER,
43......Royal Street......43
GAS FITTER AND DEALER IN GAS FIXTURES, etc. Keeps constantly on hand a complete stock of GAS FIXTURES, GLOBES, etc.
Special attention is given to Relevelling and Refitting of Gas ... and Gas Fixtures of every description.
All work warranted.

Sugar, Molasses and Syrups.
REFINED SUGAR—Cut Loaf, Crushed and Powdered.
A. THOMSON & CO., 41 Tchoupitoulas street.
GOLDEN SYRUP—A superior article of pure Louisiana from the Crescent City Refinery.
A. THOMSON & CO., 41 Tchoupitoulas street.
REFINED SYRUP AND MOLASSES—Crescent City Refinery, Orleans, Louisiana, Chalmette and Pasteur brands.
A. THOMSON & CO., Tchoupitoulas street.
LOUISIANA MOLASSES—Various grades of plantation in barrels, half barrels and kegs.
A. THOMSON & CO., 41 Tchoupitoulas street.
CLARIFIED SUGAR—Various grades white and yellow, in hogsheads and barrels.
A. THOMSON & CO., 41 Tchoupitoulas street.
LOUISIANA SUGAR—Various grades of plantation, in hogsheads and barrels.
A. THOMSON & CO., 41 Tchoupitoulas street.
FOREIGN SUGAR—Cuba, Jamaica and Porto Rico, in hogsheads and boxes.
A. THOMSON & CO., 41 Tchoupitoulas street.

GEO. MERZ,
OLD BASIN BREWERY,
Corner Villeré and Toulouse Streets.
THE demand for my BEER and ALE being constantly on the increase, I have placed, for the convenience of dealers and families, an Order Box in the office of the Merchants' Exchange, next to the office of Messrs. C. E. Girardey & Co. Orders left there will be attended to at all hours of the day.

Steam Variety Wood Works,
T. E. H. SMITH, Proprietor,
106 ST. JOSEPH STREET, N. O.
LUMBER DRESSING, STRAIGHT AND CIRCULAR SAWING, WOOD TURNING, etc. Cisterns made and repaired. Newel, Banisters and Mouldings made to order. The manufacture of Cotton Presses and Agricultural Implements receive our special attention.
Address Box 168. Mechanics' and Dealers Ex.

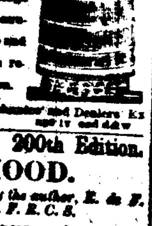

Just Published. 200th Edition.
MANHOOD.
Corrected and revised by the author, E. de F. Curtis, M. D. F. R. C. S.
A MEDICAL ESSAY on the cause and cure of premature decline in man, showing how health is lost, and how regained. It gives a clear synopsis of the impediments to Marriage, the treatment of Exhausted Vitality, Nervous and Physical Debility, Abuses of the System, &c., &c., and the remedies thereof—the Results of 20 years successful practice.
"There is no member of society by whom this book will not be found useful, whether such person holds the relation of Parent, Preceptor or Clergyman."—Medical Times and Gazette.
Sent ... 25 cents by mail. Address the Author, DR. CURTIS, 9 Tremont Place, Boston, Mass.

Shakespeare Foundry,
GIROD STREET,
Between Baronne and Dryades streets,
NEW ORLEANS.
Jos. A. Shakespeare, A. Smith, S. Swoop
SHAKESPEARE, SMITH & CO.
(Successors to Geddes, Shakespeare & Co.)
IRON and Brass Founders and Machinists. Manufacture every variety of Steam Engines, Sugar Mills, Centrifugal Machines, Saw Mills, Draining Machines, Mill and Gin Gearing, ... Grate Bars, store Fronts, Columns, Ventilators and Sash Weights. Blacksmith work of all kinds.

All Humbugs Set Aside!
Trusses and Abdominal Supporters.
WITH or without UTERINE SUPPORT, to the falling of the womb) patented September 7th, 1869, and June 27th, 1871. Both ... without SPRINGS, BACK PADS or the HORRIBLE THIGH STRAPS. Also, sole manufacturer for the State of Louisiana of Dr. M. SCHUPPERT'S patent GALVANIC TRUSS for the RADICAL CURE of HERNIA, (Rupture.)
All the above mentioned have no EQUAL in AMERICA or EUROPE.
DIPLOMAS-SILVER and BRONZE MEDALS awarded at the Mississippi, Louisiana and Texas State Fairs in 1871.
Instruments for all kinds of human deformity made to order.
H. SPILLMANN,
93......Baronne Street......93
NEW ORLEANS, La.
Manufacturer and Applier.

To the Public and Tax-Payers
JOHN T. DUFOUR,
60......EXCHANGE ALLEY......60
Between Bienville and Customhouse streets.
SETTLES all back taxes, City and State; takes all the necessary steps to obtain a reduction of assessments ... [illegible]

"Revolution" in Dentistry.
SETS OF TEETH.
USUAL CHARGE $20.
DR. GEO. F. MALONEY, 166 Canal street, near Rampart, ... [illegible]

Dr. CHAS. E. KELLS,
DENTIST.
OFFICE and RESIDENCE No. 14 Dauphine Street, second house from Canal street.
TEETH EXTRACTED WITHOUT PAIN under the influence of NITROUS OXYD GAS.

Office Louisiana Branch
MOUND CITY
Life Mutual Insurance Company
OF ST. LOUIS, MO.
Officers:
JAMES E. MADD, President.
A. M. BRITTON, Vice President.
S. W. LOMAX, Secretary.
G. ... HATTON, General Agent.
LOUISIANA BRANCH:
Agency 28 Carondelet street, New Orleans.
OFFICERS:
R. H. HATCH, President.
R. T. MERRICK, Vice President.
R. B. ..., Gen'l and State Agent.
MEDICAL EXAMINERS:
I. H. FOLWELL, M. D. J. R. RITCHIE, M. D.
DIRECTORS:
R. T. Merrick, C. H. Mouton, James Jackson, Robert Mure, L. A. Wills, Thos. Fitzwilliam, F. H. Hatch, Octave Voorhies.

ON MARRIAGE.
Happy Relief for Young Men from the effects of Errors and Abuses in early life. Manhood restored. Nervous Debility cured. Impediments to Marriage removed. New method of treatment. New and remarkable remedies. Books and Circulars sent free in sealed envelopes. Address, HOWARD ASSOCIATION, No. 2 South Ninth street, Philadelphia, Pa.

The Crescent City Illustrated.
CONTAINING THE COMMERCIAL, SOCIAL, POLITICAL AND GENERAL HISTORY OF NEW ORLEANS,
—AND—
BIOGRAPHICAL SKETCHES OF ITS DISTINGUISHED CITIZENS,
Together with
A Map and a General Strangers' Guide.
BY JEWELL & PRESCOTT.
It is the design of the Publishers to produce such a work as will disseminate a knowledge of the history of the City of New Orleans ... [illegible]

E. DECHAMPS,
No. 29......ST. LOUIS STREET......No. 29
NEW ORLEANS.
Direct Importer of
French Wines and Brandies
CORDIALS, SWISS ABSINTHE,
KIRSCHWASSER.
Fruits in Brandy, Fruits in their Juice,
DOMESTIC LIQUORS, ETC.
The only Agent in the United States for the sale of the PYRENEAN BITTERS.

Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS,
104 CANAL STREET.
EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the following requirements of their charter, the Company publish the following statement: ... [illegible figures]
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA.
Parish of Orleans, City of New Orleans.
P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors, held on the 10th day of June, 1872, it was resolved to declare a CASH DIVIDEND OF THIRTY PER CENT. ... [illegible]
DIRECTORS:
P. Maspero, P. Fourchy, David McCoard, F. S. Wilts, E. F. Baïl, J. J. Fernandez, L. F. Génères, D. A. Chaffraix, M. Puig, J. M. Allen, Chs. Lafitte.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.
No. 61 Camp street.
NEW ORLEANS, Jan. 24, 1872.
SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement for the year ending December 31, 1871: ... [illegible figures]
THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
STATE OF LOUISIANA.
... ANDREWS ...
The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits ... and they have further declared a dividend of THIRTY-FIVE PER CENT. ... [illegible]
THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice-President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
DIRECTORS FOR THE YEAR 1872: ... [illegible]

Louisiana Mutual Insurance Company.
EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement: ... [illegible figures]
The Company have the following assets estimated at the lowest cash market value: ... [illegible figures]
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.
State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans: Sworn to and subscribed before me, this 20th day of March, 1872.
P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.
Six per cent. interest on the outstanding certificates of scrip will be paid to the holders thereof, or their legal representatives, on and after MONDAY, 13th May, 1872.
CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.
Board of Trustees elected on 19th February '72
Chas. Briggs, Chas. Lafitte, Ant. Carrière, John S. Walton, Geo. A. Fosdick, Rudolph Sieg, B. Brugler, H. F. Givens, F. Andrews, W. C. Black, A. Frotscher, Thomas H. Hunt, Geo. W. Dunbar, Chs. Renoult, R. F. Stockmeyer, D. Jamison, Geo. W. Hynson, R. S. Howard, A. Montgomery, Félix Larue, Henry J. Voss, Aug. Bohn, R. Mérgenier, G. D. Fisher, Chas. Wurzbach, Edward Toby, A. Lecourt, Wash. Morton, Frank Williams, R. Graesinger, Thomas Byrne, Wm. Koez, Geo. Foster.

TWENTY-THIRD ANNUAL STATEMENT
—OF THE—
Crescent Mutual Insurance Co.
NEW ORLEANS, May 15, 1872.
The Trustees, in conformity to the charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April, 1872: ... [illegible figures]
The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 13th day of May, 1872.
W. V. EVANS, Second Justice Peace, Parish of Orleans.
The Board of Trustees resolved to pay interest at SIX PER CENT. CASH on all the outstanding CERTIFICATES OF SCRIP, to the legal holders thereof, on and after the Second Monday in June next.
They have also declared a SCRIP DIVIDEND OF THIRTY-THREE AND ONE-THIRD PER CENT. on the earned premiums entitled to participate for the year ending April 30, 1872, for which certificates will be issued on and after the First Monday in August next, free of Government tax.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
TRUSTEES:
Sam'l H. Kennedy, John Phelps, C. T. Buddecke, F. H. Foley, A. G. Ober, A. Thomson, R. H. Summers, R. Newman, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, J. J. Gassard, S. B. Newman.

New Orleans Mutual Insurance Company.
CORNER CANAL AND CAMP STREETS
TWELFTH ANNUAL STATEMENT 1871.
In conformity with the requirements of the charter, the Company publish the following statement: ... [illegible figures]
... T. ... TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th day of January, 1872, it was resolved ... [illegible]
DIRECTORS: ... [illegible]

HILL'S EXTRA GOLD PENS.
FACTORY,
Corner St. Charles and Commercial Place.
NEW ORLEANS.
... [illegible]